



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement. Différents modes de concertation pour définir des règles de gestion des marais

Mme Jacqueline Candau, MME Claire Ruault

## Résumé

Deux dispositifs de concertation, renvoyant à des acteurs et à des modes de discussion différents, ont été mis en place à partir des années quatre-vingt- dix à propos de la gestion des marais en Charente- Maritime. Ils ont produit des résultats différents: légitimation de relations de collaboration jusque-là difficiles d'un côté, formulation d'une problématique technique de l'autre. Ces résultats sont complémentaires pour faire avancer la définition de nouvelles règles d'action. Mais leur articulation difficile interroge les conditions de la prise en compte du savoir des praticiens, ainsi que les possibilités d'adapter les dispositifs en fonction de l'évolution des discussions. Le caractère pragmatique et évolutif des dispositifs s'avère une condition d'une concertation productive sur le plan des idées.

## Abstract

Two dialogue plans, distinguished by their participants and the modal of discussion, were launched in 1990 in Charente- Maritime about the marsh management. They have produced various results: legitimization of collaboration relations on one hand, formulation of a technical problematic on the other hand. These results are complementary to further define new action rules. But their difficult linking questions the conditions to consider the practitioner's knowledge, and the possibilities to fit the plans to the discussions progress. The evolving and pragmatic nature of the plans proved a condition to have a productive dialogue about ideas.

## Citer ce document / Cite this document :

Candau Jacqueline, Ruault Claire. Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement. Différents modes de concertation pour définir des règles de gestion des marais. In: Économie rurale. N°270, 2002. pp. 19-35;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.2002.5324>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_2002\\_num\\_270\\_1\\_5324](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2002_num_270_1_5324)

Fichier pdf généré le 09/05/2018

# Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement

## Différents modes de concertation pour définir des règles de gestion des marais

**Jacqueline CANDAU, CEMAGREF, Unité de Recherche : Agriculture et dynamique de l'espace rural, Bordeaux • Claire RUAULT, GERALD, Groupe d'expérimentation et recherche, développement et actions localisées**

La protection des zones humides tend à s'imposer comme problème légitime (Commissariat général du Plan, 1994; ministère de l'Environnement, 1994) et fait dès lors l'objet d'interventions publiques de plus en plus fréquentes. Mais pour autant, les modalités de mise en œuvre sont loin d'être évidentes lorsqu'il s'agit de passer des objectifs à la construction d'actions. À l'échelle locale, les acteurs gestionnaires et les usagers, en premier lieu les agriculteurs, se trouvent confrontés à une demande de changement de leurs pratiques. Ce sont leurs normes d'action et leurs façons de concevoir l'utilisation de ces zones humides qui se trouvent mises en question. Ces espaces de marais, essentiellement décrits en termes de potentiel de production agricole, vis-à-vis duquel l'un des objectifs était la maîtrise de l'eau pouvant aller jusqu'à l'assèchement, sont aujourd'hui également valorisés pour leur caractère humide et la vie faunistique et floristique spécifique qu'ils abritent.

Les marais charentais, au sud et au nord de Rochefort, cristallisent de manière exemplaire les enjeux liés à ces deux qualifications, qui étaient perçues jusqu'ici comme incompatibles, conduisant les acteurs qui les portaient à entrer en conflit. L'un des prota-

gonistes, la Ligue de protection des oiseaux (LPO), association de protection de la nature d'envergure nationale ayant son siège social en Charente-Maritime, n'a cessé de dénoncer depuis les années soixante-dix les aides publiques attribuées au drainage des terres de marais<sup>1</sup>. L'autre protagoniste, les élus professionnels de la Chambre d'agriculture, en majorité céréaliculteurs, soutiennent que «la grande culture» est pour les agriculteurs de cette zone la seule voie économique viable<sup>2</sup>.

L'évolution du contexte européen, conditionnant certaines aides à la mise en œuvre pratique de mesures de protection écologique de ces zones, ainsi que l'expression locale de cet affrontement, ont conduit le préfet du département à s'impliquer pour que soient définies de nouvelles règles de gestion des zones de marais. Un protocole, dit

1. Les marais de Charente-Maritime ont connu au cours des années 1970-1980 des «aménagements» importants. Par le drainage et l'aplanissement, a ainsi été mise en culture une part importante des surfaces au détriment de la prairie naturelle et du caractère humide du milieu.
2. Pour une présentation analytique de ce conflit, nous renvoyons le lecteur aux écrits de J.-P. Billaud (1996).

«agriculture-environnement», est signé en 1991, dont le but et les principes sont de construire «par la concertation» un cahier des charges conforme aux objectifs de protection et de production. Celui-ci devrait permettre de concilier – et de traduire en normes précises d'action – la préservation du caractère humide du milieu et la prise en compte des objectifs des acteurs économiques, en premier lieu ceux des agriculteurs.

Dès lors, ces derniers sont placés, avec l'ensemble des différents acteurs concernés, devant «l'obligation» de trouver un nouveau mode de discussions. C'est ainsi qu'entre 1991 et 2000, des réunions ont été organisées dans deux cadres relativement différents :

- un dispositif de concertation organisé à l'échelle départementale auquel ont participé la majorité des acteurs institutionnels concernés par la gestion des marais;
- un dispositif d'action locale où des agriculteurs se sont réunis entre eux d'une part, et ont organisé, d'autre part, des rencontres avec d'autres acteurs (LPO et INRA<sup>3</sup>).

Notre réflexion est centrée sur la question suivante : *Comment, entre des acteurs ayant des points de vue aussi différents que ceux des agriculteurs, des associations de protection de la nature, des ostréiculteurs, des administrations publiques chargées de la mise en œuvre des mesures de protection ou encore des organismes de développement agricole, une problématique de gestion des marais peut-elle se construire de manière collective ? Quels sont les principaux facteurs qui conditionnent la possibilité pour ces différents acteurs de contribuer à la définition des solutions concrètes ?<sup>4</sup>*

Tout d'abord, nous expliciterons dans quel cadre d'analyse nous situons ces questions et comment nous les traitons d'un point de vue méthodologique. Précisons que si elles sont ici posées à propos de protagonistes précis, dans un contexte spécifique (tel que présenté plus haut), ces questions pourraient être for-

mulées de la même façon en relation avec d'autres protagonistes, dès lors que la définition et la mise en œuvre d'une action impliquent une diversité d'acteurs qui n'ont pas la même vision des choses et le même rapport à une situation donnée. C'est notamment le cas pour les questions de gestion du territoire, de pollution ou d'aménagement de l'espace.

Ensuite, nous présenterons les principales caractéristiques des deux processus de concertation analysés et nous donnerons un aperçu du contenu des échanges auxquels ils ont donné lieu. Dans la dernière partie, nous procéderons à une analyse comparative des résultats et des difficultés inhérentes à chacun d'eux. Loin de les voir inconciliables, nous soulignerons leur complémentarité quant à ce qu'ils produisent, en soulignant et en analysant toutefois la difficulté qu'il y a à les articuler.

### Le cadre d'analyse : une lecture cognitiviste et interactionniste de la concertation

En choisissant la concertation comme principe de travail, les autorités publiques souhaitent donner la parole aux acteurs et ouvrir un espace de *débat* où les différentes conceptions puissent s'exprimer. C'est là sans doute l'enjeu central de toute concertation si elle n'est pas restreinte à une démarche procédurale<sup>5</sup> : aménager un espace de discussion pour construire collectivement des décisions par la confrontation des idées, ce que Habermas (1989) a appelé *espace public*.

4. Nos travaux ont été menés dans le cadre du programme de recherche PNRZH, Programme national de recherche sur les zones humides – Aramis, en collaboration avec l'INRA de Saint-Laurent-de-la-Prée. Les sociologues du GERDAL, Groupe d'expérimentation et recherche : développement et actions localisées, étaient impliqués dans ce programme à un double titre : (i) pour mener une étude des formes d'organisation sociale des agriculteurs, ainsi que de l'évolution de leurs pratiques et conceptions; (ii) pour appuyer la mise en place d'un dispositif d'action locale avec les agriculteurs.

3. Institut national de la recherche agronomique qui a une station expérimentale en Charente-Maritime.

L'idée de construction collective implique de considérer qu'il n'y a pas une seule façon pré-déterminée de traiter les problèmes. On a ici une situation caractéristique d'une tension entre une urgence à agir et le fait qu'en même temps on ne sache pas exactement ce qu'il faut faire<sup>6</sup>. Certes il existe une certaine connaissance scientifique des phénomènes, qui peut s'exprimer par la voix des experts: des critères d'évaluation d'une richesse biologique par exemple, ou encore les liens qui peuvent être établis entre telles pratiques et tels effets sur la faune et la flore. Si cette connaissance peut contribuer à dresser un état des lieux, à caractériser la situation, elle ne définit pas un problème à traiter, et encore moins des règles opérationnelles.

Le produit attendu de la concertation, un cahier des charges susceptible d'orienter l'action pratique, suppose donc qu'il y ait un travail spécifique de formulation et de traitement des problèmes, qui relève d'un *processus collectif d'élaboration de connaissances* pour l'action (Berger et Luckmann, 1966; Darré, 1996). C'est ce que nous appelons la *construction cognitive* de l'action.

Pour cela, il s'agit de concilier des *points de vue* divers. Nous parlons ici de points de vue objectivement situés en référence à une activité et une position sociale (Prieto, 1975) et déterminant une certaine connaissance de la réalité<sup>7</sup>, une façon d'évaluer l'état du marais à partir de catégories propres de classification. De ce fait, une première difficulté tient au fait que les acteurs en présence ne formulent pas les mêmes problèmes (enten-

dus ici comme une ou un ensemble de questions qui a un sens pour un acteur donné). La «bonne» prairie pour l'éleveur, n'est pas la même «bonne» prairie pour le promeneur ou l'écologiste soucieux de protéger les oiseaux. La façon dont ces conceptions (visions des choses) vont pouvoir être mises à contribution pour formuler des questions à résoudre, va constituer un facteur au regard duquel chacun des acteurs va (re)considérer son engagement dans le processus en cours.

L'intérêt porté à l'échange entre acteurs en termes de confrontation et de production d'idées nous conduit à mettre l'accent sur la discussion en tant que situation *d'interaction verbale*. La production de parole n'est pas équivalente à la somme des pensées individuelles. Pour Mead (1934), le dialogue, s'il doit se prolonger, exige l'inter-compréhension. Le processus de convergence à l'œuvre procède par ajustements successifs (Rogers et Kincaid, 1981) et peut aboutir à des significations partagées ou à une redéfinition du sens des mots (Bakhtine, 1929) qui permettent à chacun des interlocuteurs de se situer.

### Le produit des discussions: quelle lecture?

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle la *nature* et le *produit des discussions* entre acteurs, ainsi considérés en termes de *production de connaissances*, sont liés aux *cadres d'interaction* dans lesquels elles s'opèrent. Ces cadres, constitués par les dispositifs de concertation mis en œuvre, sont caractérisés tout d'abord par la configuration sociale des acteurs présents dans un lieu déterminé de discussion; celle-ci définit un système de positions sociales<sup>8</sup>. C'est aussi un mode pratique d'organisation des discussions: fréquence et

5. Le risque, dans une perspective procédurale, est de restreindre la participation des différents acteurs à leur nomination dans le dispositif de concertation. Ce seul indicateur ne dit pas dans quelle mesure tel acteur présent à la table de discussion a pesé dans les débats, dans quelle mesure ses idées se retrouvent dans l'action finale à mettre en œuvre (Candau, 1999).

6. Comme c'est aujourd'hui souvent le cas autour des questions d'environnement: pollution de l'eau, dégradation d'un milieu, érosion, etc. Voir Ruault et Lemery (2000).

7. La connaissance dont il s'agit est celle qui se rapporte à ce que les gens connaissent comme réalité dans leur vie quotidienne: la «connaissance commune», par différence avec «les formulations théoriques de la réalité, qu'elles soient scientifiques, philosophiques ou idéologiques» (Berger et Luckmann, 1966).

modalités de convocation et de conduite des échanges. Enfin, la nature des «intersections» entre différents lieux de discussion (de par les positions de multi-appartenances des protagonistes) joue sur la manière dont les objets de débats circulent. L'ensemble de ces éléments va contribuer à créer une certaine dynamique des points de vue, favorisant plus ou moins ce que nous appellerons une *coopération sur le plan des idées*.

Pour autant, cet intérêt pour la confrontation d'idées ne nous fait pas oublier que dans toute interaction sociale se jouent également des rapports de force. Au cours des discussions, chaque personne peut chercher à imposer sa vision des choses, mettant pour cela à profit son autorité sociale et donc sa légitimité reconnue dans les systèmes d'action locaux, nationaux ou autre. Dans ces relations de pouvoir, les différents acteurs veulent maintenir ou renforcer leur position socioprofessionnelle et institutionnelle. Lorsque l'argumentation des protagonistes vise explicitement à maintenir ou renforcer leurs ressources d'autorité (Lémery *et al.*, 1997)<sup>9</sup> et, plus largement, lorsque les modes d'engagement visent de façon spécifique de tels objectifs, nous parlerons de discussion *stratégique*. Cependant, ces deux dimensions, *pratique* et *stratégique* n'interviennent pas nécessairement de façon dissociée dans l'échange.

D'un point de vue méthodologique et dans la perspective ainsi définie, notre observa-

tion se centre sur ce qui s'est dit au fil des réunions. Notre matériau est constitué par l'ensemble des notes prises au cours de ces échanges qui se sont déroulés entre 1991 et 2000, consignant les propos tenus par les uns et les autres, en reprenant leurs termes.

Le contenu des échanges est analysé à partir de la notion de surface du problème (Darré, 1993). La surface du problème peut être considérée comme le «produit d'intégration» à la fois des différentes conceptions exprimées par les acteurs en présence et de la façon dont elles se sont confrontées. Concrètement, cela se traduit par un ensemble de formulations de questions et d'objectifs, qui évolue en permanence; certains objets de discussion apparaissent ou disparaissent, des idées sont retenues ou non, des accords se font ou au contraire des divergences se figent. L'évolution de la surface du problème peut être qualifiée en termes de réduction ou de diversification des questions, de maintien ou perte de sa pertinence suivant les différents acteurs concernés selon, notamment, qu'il y a imposition ou non de certaines visions. On observera aussi les processus de concentration ou d'élargissement de la prise de parole, sachant qu'au départ les acteurs en présence n'ont pas, du fait des écarts de positions sociales, le même «droit» à la parole.

Les indicateurs sont les suivants: quels sont les objets de discussion? Quels sont les préoccupations, les problèmes et les objectifs formulés selon les participants, avec quels écarts ou divergences de sens? Comment évoluent ces différentes formulations? Quelles sont les idées reprises, ignorées, écartées? Quelles sont les personnes qui prennent ou non la parole, répondent à qui, et sur quel registre (technique ou stratégique)? Quels sont les ajustements des différentes façons de voir les choses? Y a-t-il avancée ou blocage dans la définition des problèmes à traiter et dans la recherche de solutions? Ces éléments sont rapportés aux caractéristiques des *cadres de discussions*, telles que précisées ci-dessus.

8. M. Bakhtine (1929) souligne que ce qui est dit dépend de l'identité des personnes en présence: «*Le mot s'adresse à un interlocuteur; il est fonction de la personne de cet interlocuteur: il variera selon qu'il s'agit d'un homme du même groupe social ou pas, selon qu'il est inférieur ou supérieur dans la hiérarchie sociale, selon qu'il est lié ou non au locuteur par des liens sociaux plus ou moins étroits.*» (Ed. 1977, p. 123).

9. Par mode d'engagement des acteurs nous entendons: les buts poursuivis en participant aux réunions, la place accordée à la concertation dans les activités de l'institution et dans sa politique générale. Ce qui se traduit par une façon de s'organiser pour participer: qui fait quoi, avec quel mandat et quel statut?

## Les échanges au sein du comité technique du Protocole Agriculture-Environnement

Le dispositif de concertation tel que défini dans le protocole Agriculture-Environnement de 1991 attribuait à un comité départemental constitué à cet effet le rôle de veiller à la mise en application des objectifs de préservation et de développement économique des marais. Deux ans plus tard, alors que les discussions sont au point mort, le préfet a pris l'initiative de lancer une nouvelle instance de concertation: le comité technique. Mis à part les élus des collectivités territoriales qui n'y furent pas conviés, les participants sont identiques à ceux du comité départemental et la diversité de leur sphère sociale et technique traduit en acte le souci de concertation. Se retrouvent ainsi, durant huit réunions entre 1993 et 1995, des élus professionnels ostréicoles et agricoles (Chambre d'agriculture, FDSEA), des représentants d'associations de protection de la nature, de la Fédération de chasse et de pêche, des organismes d'aménagement des marais (UNIMA et syndicats de marais), des organismes de recherche (INRA, IFREMER), et enfin des administrations compétentes (DIREN, DDAF, DDE)<sup>10</sup>.

Le sous-préfet ouvre la première réunion en énonçant l'objectif qu'il poursuit: «*Il faut que le cahier des charges avance*»<sup>11</sup>. Il propose pour cela une démarche de travail que soutiennent la DIREN et la LPO: obtenir, grâce à une étude réalisée par la LPO et le CPIE (Centre permanent d'initiation à l'environnement), des références concernant la gestion des niveaux d'eau en vue d'atteindre un «optimum biologique» sur les marais. La parole – et la vision – des experts se trouvent ainsi placées au centre des discussions, aux dépens de celle des praticiens. L'UNIMA ne manque pas de réagir à cela sur la base de son expérience de gestionnaire: «*Dites-nous clairement ce qu'il va falloir faire*» (...) «*Si c'est géré comme ça actuellement, c'est pour telles et telles raisons*».

La LPO et le CPIE rendent compte des résultats de leur étude en termes de «besoins de submersion fréquents des prairies naturelles au moment des haltes migratoires», et de «besoins d'inondation pour les zones de fraîcheur», et préconisent de «réduire le décalage entre la gestion actuelle et l'objectif biologique». Les discussions s'engagent alors à propos de la notion d'optimum biologique. Les prises de parole des uns et des autres recouvrent à la fois des enjeux cognitifs et des enjeux stratégiques. La Chambre d'agriculture réagit vivement à ce strict objectif d'optimum biologique: «*N'oubliez pas les agriculteurs*» (...) «*il faut prendre en compte les préoccupations économiques des acteurs*». Mais elle en reste à une formulation générale, qui traduit une position stratégique plus que technique: pas de propositions précises sur les moyens pour y parvenir, aucune précision n'est apportée concernant les différentes pratiques des agriculteurs. Ces derniers apparaissent comme un groupe uniforme, les éleveurs et les cultivateurs n'étant pas distingués.

Le représentant de l'INRA conteste aussi l'approche retenue, en développant cependant une argumentation scientifique: «*Quel lien existe-t-il entre l'eau de surface et le niveau d'eau du réseau?*» (...) «*Les prairies sèches et les prairies naturelles sont complémentaires*», et en mettant en cause la démarche de travail adoptée pour élaborer les cahiers des charges: «*Il faut prendre en compte la gestion des parcelles par les agriculteurs à l'échelle locale*» (...) «*Les objectifs biologiques seront plus durables si les*

10. FDSEA, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles. UNIMA, Union syndicale des marais de Charente-Maritime. IFREMER, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. DIREN, Direction régionale de l'environnement. DDAF, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. DDE, Direction départementale de l'équipement. CPIE, Centre permanent d'initiation à l'environnement.

11. Les passages en italique et entre guillemets sont des fragments des discussions prises en note lors des réunions.

*agriculteurs y adhèrent.*» On peut voir dans cette détermination à aborder la dimension technico-économique de l'usage des marais, une volonté d'obtenir, en tant qu'expert de l'agriculture, une marge d'initiative plus importante dans le processus de concertation et une reconnaissance de ses compétences en matière de production agricole sur les espaces de marais.

Au cours des dernières réunions, les arguments et propositions de l'INRA vont prendre une place croissante dans le débat. Les discussions vont déboucher sur l'élargissement des objectifs du futur cahier des charges puisque au seul «optimum biologique» vient s'ajouter la nécessité de prendre en compte «les conséquences techniques et économiques» des évolutions envisagées et «la participation des agriculteurs à la démarche». Ceci s'accompagne d'un nouvel équilibre des positions respectives de chacune des institutions participantes et d'une description du marais plus complexe qui témoigne de la prise en compte du regard spécifique des représentants agricoles et de l'INRA. Les oiseaux en migration à la recherche d'abri pour faire halte et les oiseaux de milieux humides mis en péril en période de reproduction ne sont plus les seuls «habitants» des marais. Il y a aussi des agriculteurs, et dans l'argumentaire de l'INRA, ce sont plus précisément les éleveurs qui sont implicitement désignés. Les marais y apparaissent en effet comme une mosaïque de prairies différenciées, certaines naturelles et d'autres sèches. Cette approche, en termes de complémentarité, permet à chacun de s'y retrouver: la LPO parce qu'en faisant état des prairies naturelles, l'attention est portée au maintien de parcelles humides, et les représentants agricoles parce qu'ils y voient une façon de relativiser la place des prairies humides.

Compte tenu de cet élargissement des objectifs qui marque un recadrage des discus-

sions, les deux dernières réunions sont centrées sur la question de savoir quelle démarche de travail adopter pour continuer. En parlant de démarche de travail, les participants s'interrogent – c'est un exposé de l'INRA qui se trouve au centre des discussions – sur deux points:

1. Quelles études faut-il conduire pour avoir des références «solides» (i.e: scientifiques) sur la gestion du marais ?
2. Comment mettre en place une démarche plus «participative» à l'échelle des marais ?

En revanche, l'objectif technique, d'élaborer le cahier des charges, qui reste central pour le préfet, est laissé de côté. À aucun moment n'est discuté par exemple de «qui» devrait mettre en œuvre ce futur cahier des charges: les agriculteurs exploitant des terres dans les marais ? les syndicats de marais, responsables de la gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ? ou bien les deux ? L'UNIMA a simplement exprimé sa volonté de ne pas avoir à «gérer des objectifs biologiques» tels que déclinés dans les résultats de la première étude. La question des modifications de pratiques de gestion, qu'il s'agisse de gestion de l'eau ou d'utilisation des terres, reste absente des discussions. Et c'est finalement une certaine «dispersion» dans l'objet du débat qui est perceptible.

Fin 1995, le comité technique cesse de se réunir, après qu'un accord a été trouvé pour expérimenter une autre démarche de travail. Il reprendra ses réunions quelques années plus tard, mais l'objectif de cahier des charges sera abandonné; les instances départementales de concertation constituées dans le cadre du protocole Agriculture-Environnement se centrant sur la mise en place des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) au cours duquel un CTE marais sera défini. Avant d'aller plus loin dans l'analyse de ces résultats, voyons ce qu'il en est du côté des échanges au sein et autour du groupe d'agriculteurs de Voutron.

## Les échanges organisés par le groupe d'agriculteurs du marais de Voutron

En juin 1997, six ans après la signature du protocole, les nombreuses réunions au sein du comité technique n'ont donc pas abouti à la définition du cahier des charges. L'INRA obtient l'accord des autres partenaires impliqués et l'aval du préfet pour engager sur deux secteurs une démarche «expérimentale» qui permettrait d'associer directement les usagers – et d'abord les agriculteurs –, à l'élaboration des règles de gestion des marais. Il propose de travailler à l'échelle du syndicat de marais, c'est-à-dire à l'échelle «habituelle» de gestion hydraulique des marais. Cette démarche doit être «complémentaire» de celle qui se poursuit par ailleurs dans le dispositif institutionnel de mise en œuvre du protocole.

Un «dispositif d'action locale» est ainsi mis en place à l'automne 1998, avec l'appui méthodologique du GERDAL, sur deux marais: Voutron et Moëze, qui couvrent respectivement six et dix communes et concernent chacun environ soixante agriculteurs. L'objectif est «d'aider les agriculteurs à formuler et à traiter les problèmes qu'ils se posent concernant l'avenir de leur activité professionnelle dans le marais, en lien avec les mesures de protection environnementale dont il fait l'objet». Il s'agit aussi de les aider à «faire des propositions et à s'organiser pour les négocier avec les différents acteurs auxquels ils ont affaire». Le dispositif est animé par une équipe d'agents de développement de la Chambre d'agriculture et du CPIE ayant reçu une formation ad hoc. L'INRA, qui ne participe pas directement à l'animation des réunions, suit les discussions qui s'y déroulent. La mise en œuvre du dispositif va se traduire concrètement par une première réunion sur chaque secteur à laquelle tous les agriculteurs sont invités (une petite moitié d'entre eux sera présente) pour y exprimer leurs préoccupations et leurs souhaits. Une dizaine de problèmes

sont alors formulés, parmi lesquels un sur chaque secteur est choisi pour être traité en priorité. Sur le secteur de Voutron, un groupe de travail se constitue ainsi autour du problème suivant: «*Comment faire pour être consultés et être entendus à propos des mesures en préparation?*».

Qui sont les agriculteurs qui composent ce groupe? La plupart d'entre eux habitent les trois communes les plus proches du marais: Yves, Thaire et Ballon. Il s'agit principalement d'éleveurs (dix sur les treize personnes qui participent régulièrement), mais qui représentent une diversité de modes de production: laitiers principalement et mixtes lait-viande pour deux d'entre eux, ou éleveurs cultivateurs, sur des exploitations de taille moyenne à importante. Deux agriculteurs sont céréaliers dont un «céréalier pur». La part du marais dans la surface totale des exploitations (de 10 % à 80 %) ainsi que la part des céréales dans le revenu est très variable d'un agriculteur à l'autre. Le président du syndicat de marais, agriculteur à la retraite, participe aussi régulièrement.

### Construction d'une problématique de l'élevage et discussion «pratique» avec les acteurs de l'environnement

Les agriculteurs vont se réunir régulièrement durant deux ans (de 1998 à 2000) et vont solliciter à plusieurs reprises des rencontres avec les autres acteurs: chercheurs de l'INRA, techniciens de la LPO, représentants des services de l'État. Les premières réunions sont l'occasion de préciser les questions qu'ils se posent et les buts qu'ils poursuivent. Plusieurs types d'arguments sont développés:

- D'un côté, les agriculteurs expriment certaines «généralités» qui traduisent le sentiment d'être de plus en plus dépendants des aides à la fois sur le plan technique et financier, et le sentiment d'impuissance et d'incertitude vis-à-vis des orientations données par l'Union européenne: «*Les décideurs, c'est la Communauté européenne! et nous,*

*on n'est pas consultés, les CTE qu'est-ce que ça va être exactement ?*» C'est aussi leur vision générale des écologistes qui est réaffirmée, mettant en avant une distance de points de vue quasi infranchissable: «*Des gens qui voient la nature depuis la ville, alors que nous, on en vit. Eux, ils veulent faire vivre les petits oiseaux*»

• D'un autre côté, ils développent une évaluation précise de leur situation, évaluation qui met en évidence la diversité des exploitations: «*Il faut voir individuellement, un céréalier, un éleveur*» et le fait que les conséquences des mesures de protection du marais ne soient pas les mêmes pour tout le monde; «*le problème de piétinement est lié au chargement, le lait c'est 1 ha sur une semaine, la viande c'est 1 ha pour trois vaches.*» À partir de l'expérience pratique qu'ils ont de l'OGAF-environnement (Opération groupée d'aménagement foncier), divers aspects des systèmes de production sont passés en revue: dates de fauche, modes de récolte, niveaux de chargement, fertilisation...<sup>12</sup>

Les objectifs du groupe «pour se faire entendre» se précisent autour de quatre points:

1. S'organiser au niveau du groupe et «avoir des idées concrètes» (sur ce qu'on peut faire).
2. Revoir la représentation professionnelle dans les instances officielles où on discute du marais: «*on est représenté par des gens qui ne sont pas dans le marais, c'est inadapté*».
3. Rencontrer les écologistes et négocier directement avec eux.
4. «Voir ce que fait l'INRA, et à quoi pourraient servir leurs études sur l'agriculture».

Une première rencontre avec la LPO est préparée sur un double objectif: d'une part «*leur expliquer ce qu'on fait et nos conditions de travail*» et, d'autre part, leur poser des questions sur «*ce qu'ils veulent de nous*

*exactement; savoir ce qui dans nos pratiques est bon ou pas*». À partir d'une mise à plat de ce que fait chacun sur son exploitation, les agriculteurs construisent un argumentaire visant à démontrer le «pourquoi» de leurs pratiques de conduite des prairies en zone de marais. D'autres discussions suivent où le but est de se mettre d'accord sur des propositions plus précises et sur des principes à respecter. Pour prendre en compte la diversité des situations, les agriculteurs défendent par exemple la nécessité d'une souplesse dans les normes à définir: «*Permettre l'ensilage et le pâturage au fil sur certaines parcelles, des niveaux de fertilisation variables suivant les exploitations; ne pas fixer des dates de fauche pendant cinq ans*».

Les échanges avec la LPO ont ainsi été d'ordre essentiellement technique. La LPO de son côté affine sa vision des choses, en précisant notamment «*qu'il ne s'agit pas de convertir tout le marais à un type de pratiques*», et en mettant en avant la notion de biodiversité à l'échelle du marais. Les agriculteurs souhaitent aborder la biodiversité du marais sous l'angle agricole: «*faire un bilan des pratiques et de leurs effets sur la faune et la flore*», bilan qu'il faudrait faire «*en arpantant les parcelles avec eux* (les écologistes)». Mais cet objectif traduit l'intégration dans leur raisonnement de critères autres que strictement productifs.

Cette notion de biodiversité à l'échelle du marais va progressivement constituer un «pont cognitif» entre la vision des uns et des autres. Même s'ils l'utilisent dans un sens sensiblement différent: richesse biologique pour la LPO au regard du nombre d'espèces présentes et de leur rareté; diversité des pratiques agricoles pour les agriculteurs, chacun s'y retrouve du fait d'une observation plus fine et plus complexe à la fois des pratiques et des critères de description du marais.

Après une année de travail, une certaine reconnaissance du groupe par la Chambre d'agriculture est acquise. La «production» du groupe et la manière dont se sont déroulés les échanges avec la LPO, loin d'avoir accen-

12. Billaud (1992) décrit la construction stratégique de cette OGAF-environnement par les institutions en Charente-Maritime.

tué la distance, ont plutôt favorisé un rapprochement entre deux acteurs historiquement opposés. La Chambre d'agriculture voit désormais dans ce groupe, où sont présents majoritairement des éleveurs, un lieu d'élaboration de propositions qui peut alimenter «différemment» la réflexion institutionnelle en cours sur la définition des CTE. En même temps, les agriculteurs rencontrent certaines difficultés pour aller plus loin dans l'élaboration de propositions. Or ces difficultés paraissent liées, en particulier, à un sentiment d'incertitude sur la finalité de leur travail. De fait, la façon dont leurs propositions pourraient être prises en compte dans le cadre des discussions institutionnelles sur l'élaboration de règles de gestion du marais n'est pas précisée par les institutions qui en ont la charge.

Cette incertitude sera renforcée par l'intervention d'un céréalier auprès des membres du groupe pour les inviter à se méfier: «*Il ne faut pas laisser les écolos nous dicter leur loi, ils vont nous imposer des contraintes et vous n'aurez pas de compensations*». Au cours du bilan du travail fait dans l'année, les agriculteurs expriment des avancées: «*On connaît mieux ce qu'ils (les écologistes) veulent, comment les décisions sont prises et quelle est leur vision des choses*»; «*ils ont reconnu qu'une seule date de fauche, c'était pas l'idéal... avant, il y avait une différence et donc les oiseaux allaient un peu partout*». Mais en même temps ils craignent que «*les décisions sur l'avenir du marais continuent à se prendre sans nous*».

### Deux types de production complémentaires mais des modes de concertation difficiles à articuler

En nous centrant maintenant sur l'analyse comparative des productions de ces deux dispositifs de discussion, voyons ce qui les caractérise et comment elles peuvent respectivement contribuer à atteindre l'objectif de départ: l'élaboration de règles de gestion des marais.

### 1. Des productions de nature différente...

Le comité technique est mis en place pour résoudre une question avant tout d'ordre pratique: la définition d'un cahier des charges pour gérer le marais. Le groupe d'agriculteurs du marais de Voutron en revanche se constitue pour réfléchir à une question de nature stratégique: Comment s'organiser pour être consultés et être entendus à propos des mesures en préparation? Or on constate, à la lecture des contenus des débats et de leur évolution, une certaine inversion: la production est à dominante stratégique pour le comité technique alors que celle du groupe d'agriculteurs est à dominante pratique.

Au sein du comité technique, la discussion s'instaure autour d'un objectif d'optimum biologique à assigner au futur cahier des charges, pour le compléter ensuite par des objectifs techniques et économiques et même sociologiques (associer les usagers). Cet élargissement des objectifs résulte d'échanges centrés sur la manière de décrire les marais («*il ne faut pas oublier les agriculteurs*» (...)) «*les prairies naturelles et les prairies sèches*»...) où chacun des acteurs veut faire reconnaître sa grille de lecture. Ce faisant, chacun vise à être reconnu comme partenaire incontournable et compétent pour définir l'avenir de cet espace. Finalement les discussions ont abouti, plus qu'à un résultat en termes de contenu opérationnel de cahier des charges (elles en sont restées à des objectifs généraux), à une évolution dans le degré de légitimité accordé respectivement aux différentes institutions au sein du comité technique pour traiter le problème: la LPO a perdu du terrain lorsque le strict objectif biologique, champ de ses compétences d'expert, a été relativisé. Ceci s'est produit au bénéfice de l'INRA, et plus marginalement de l'organisme gestionnaire des marais (l'UNIMA) et de la Chambre d'Agriculture. C'est ainsi que le préfet a donné son aval à l'INRA pour mettre en place une réflexion avec les agriculteurs et pour mener des études sur les activités d'élevage. Cet

élargissement des objectifs (et la diversification qu'il traduit dans la façon de parler du marais) aboutit aussi à la légitimation de relations de travail inédites, notamment entre la Chambre d'agriculture, la LPO et l'UNIMA. Ceci ouvre, pour le futur, un éventail plus large de relations de collaboration, qui se traduit notamment par une marge de manœuvre accrue pour les membres de ces institutions intervenant sur le terrain.

Les discussions entre les agriculteurs du marais de Voutron ont permis, quant à elles, de construire une problématique de l'élevage en zone de marais avec un degré de précision tel qu'est posée l'existence de plusieurs types d'élevages, de plusieurs manières d'exploiter les prairies, etc. En mettant en évidence et en argumentant leurs différentes façons de conduire l'élevage et de gérer les parcelles sur cette zone, les agriculteurs ont interrogé les représentants de la LPO et de l'INRA, ouvrant ainsi avec eux une discussion pratique et amenant dans le débat public de nouveaux objets. On doit y voir également un résultat stratégique, que vient conforter l'invitation qui leur a été faite de participer à l'élaboration des CTE: le groupe, identifié en tant que groupe d'éleveurs du marais, est reconnu comme «force» de propositions. On retiendra cependant que c'est à partir d'objets techniques et d'un échange en majorité de nature pratique que les agriculteurs sont parvenus à se faire entendre des représentants de la LPO.

La nature de la question posée ne préjuge donc pas à elle seule de la nature des discussions qui vont suivre pour la résoudre. Que peut-on relever alors, revenant sur notre hypothèse de départ, du rôle que les caractéristiques du dispositif de concertation ont pu jouer sur la nature des objets débattus et sur les productions respectives? Par dispositif de concertation, rappelons que nous entendons à la fois la configuration du collectif (identité sociale des participants) et le mode de coordination (conduite des discussions, procédure de délibération). Les tableaux portés en annexe présentent une synthèse des caractéristiques des deux modes de concertation.

Nous qualifions d'institutionnel le mode de concertation mis en œuvre au sein du comité technique, au regard de deux critères:

1. Le comité technique est composé exclusivement de représentants d'institutions, directeurs et responsables professionnels à compétences départementales: l'État discute de la sorte avec des interlocuteurs dont la légitimité est reconnue. Au cours des débats, les personnes mandatées parlent au nom de leur institution;

2. Le mode de coordination se caractérise par la présence forte des pouvoirs publics en la personne du préfet ou du sous-préfet qui préside les réunions, convoque les invités, et signe le compte rendu rédigé après chaque rencontre. Nous avons ainsi un contrôle important du représentant de l'État et une conduite des réunions très formalisée.

Le mode de concertation du groupe d'agriculteurs de Voutron se caractérise quant à lui par:

- Une configuration du collectif qui réunit les usagers professionnels du marais: les agriculteurs. Les membres du groupe ne sont pas convoqués sur le critère de leur statut social mais sur celui de leur relation pratique au problème à traiter – ils utilisent les terres de marais –, et de la localisation de ces terres dans le périmètre concerné.

- Un mode d'organisation et de conduite des réunions basé sur les relations directes entre les différents acteurs, et qui vise une prise de parole où les agriculteurs, comme les techniciens de la LPO ou les chercheurs, s'expriment en leur nom propre et à partir de leur connaissance pratique ou technique du marais. La conduite des réunions se caractérise par une grande souplesse: les participants décident du rythme de leurs rencontres ainsi que des questions dont ils veulent débattre; pas de compte rendu formel, mais un bilan régulier en cours de réunion sur «ce qui a avancé et comment on veut continuer». Cette dynamique basée sur ce que produit le groupe vaut également pour décider qui inviter, à quel moment et pour discuter de quoi. Aucun interlocuteur à rencontrer n'a

ainsi été désigné par le préfet, l'INRA ou la Chambre d'agriculture, institutions les plus impliquées dans la mise en place de ce processus de concertation.

## 2. Des productions complémentaires pour construire une action en commun

Nous avons vu que ces deux modes de concertation ont abouti à deux types de production: une production à dominante pratique pour le groupe des agriculteurs, et une production à dominante stratégique pour le comité technique. Si l'on interroge maintenant ces productions au regard de l'objectif de départ, l'élaboration d'un cahier des charges, on constatera que celui-ci n'a pas été atteint mais que les discussions dans ces deux lieux ont débouché de façon complémentaire sur des résultats significatifs. Un nouveau cadre d'interprétation de la situation et de nouvelles relations de collaboration ont été définies.

Dans le cas du groupe d'agriculteurs, l'enjeu a porté sur la production de connaissances pour résoudre un problème pratique (comment concilier pratiques d'élevage et protection de l'environnement). Dans le cas du comité technique, l'enjeu premier, d'ordre politique, relève de la distribution des ressources symboliques et d'autorité entre les différents partenaires pour collaborer. Cet enjeu est d'autant plus présent que les rapports de force ne sont pas stabilisés, à la fois parce que les personnes n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, et parce que l'objet d'intervention est nouveau. Durant le processus de concertation, il faut donc que les nouvelles relations de collaboration en train de se construire paraissent aller de soi; ainsi par exemple, le fait que des représentants de la Chambre d'agriculture discutent avec ceux de la LPO ne doit pas entraîner une condamnation de la part de leurs «adhérents» respectifs. Cette légitimation des relations de collaboration, relève de la construction politique de l'action en commun.

En fait, ces enjeux doivent tous deux être résolus pour trouver des solutions à la question posée au départ. L'élaboration de nouvelles règles d'action exige la définition de normes techniques, processus qui relève du débat pratique, mais aussi la définition de nouvelles normes de collaboration qui offre un cadre légitime à un tel débat et garantisse la mise en œuvre des pratiques nouvelles. C'est dans ce sens que l'on peut parler de complémentarité dans la production des deux lieux de discussion. Mais il faut reconnaître leur difficile articulation. D'ailleurs, la réflexion du groupe d'agriculteurs de Voutron n'a pas servi, à l'heure actuelle, à alimenter le «très attendu» cahier des charges.

## 3. Deux processus de concertation difficiles à articuler

À quoi tient cette difficulté? Tout d'abord au défaut de légitimité du groupe d'agriculteurs de Voutron. C'est là une limite d'un mode de concertation entre praticiens, qui s'organise dans un cadre souple et informel avec une présence institutionnelle très discrète, caractéristique qui fait aussi sa force. Même si le groupe, par la discussion, a obtenu un pouvoir communicationnel (Habermas, 1989) parvenant à des résultats stratégiques non négligeables, il lui manque cependant de la légitimité pour gagner le statut d'interlocuteur auprès des institutions départementales. Cette légitimité est difficile à acquérir pour plusieurs raisons.

Du côté du milieu professionnel agricole de Voutron, la définition d'une nouvelle façon d'envisager l'avenir du marais, qui met au premier plan les problèmes d'élevage, remet en cause le système de normes établi, basé sur une hiérarchie culture-élevage avec une prédominance dans le débat professionnel des questions liées à la «grande culture» (Mériaux, 1997). Le groupe d'agriculteurs a remis en cause ce système de normes en distinguant, dès le début des discussions, les cultivateurs et les éleveurs. Il a de la sorte rompu le discours unitaire que tiennent les

responsables professionnels au nom de «la profession agricole»<sup>13</sup>. Avec l'apparition de nouveaux objets de débat et de nouvelles questions techniques, ce sont non seulement les règles de légitimité quant aux problèmes dont on peut débattre qui se trouvent modifiées, mais aussi les systèmes de relations et de positions socioprofessionnelles, caractérisés notamment par la position prédominante des céréaliers. Ces derniers voient leur monopole contesté, et ne sont pas prêts à l'admettre ; l'intervention de l'agriculteur cérealier auprès du groupe en témoigne. C'est ainsi qu'à l'échelle départementale où s'organise le dispositif de concertation institutionnelle, le discours produit par les éleveurs de Voutron sur l'agriculture en marais heurte de plein fouet celui tenu par les élus agricoles, tous cultivateurs et qui, jusque-là, associaient l'élevage à des valeurs négatives. Même à l'échelle du marais, cette façon de parler étant récente, le groupe de Voutron n'est pas (pas encore?) mandaté par les autres agriculteurs pour intervenir dans les instances de discussion départementales.

Tout d'abord, cela vient confirmer le fait que la participation des agriculteurs au sein des instances de concertation est à envisager en tant que membres de réseaux professionnels locaux, plus ou moins constitués et en évolution, mais qui sont pour eux des lieux «prioritaires» de discussion sur les problèmes à traiter (Ruault et Candau, 2000). Ce que les agriculteurs expriment dans les discussions avec d'autres acteurs est à rapporter aux caractéristiques et au contenu du débat en cours au sein de ces réseaux et à la position occupée par celui qui parle.

Ensuite, la difficile articulation tient également au manque de précision dans la demande des institutions vis-à-vis des agriculteurs : aucun calendrier n'est donné, aucun objectif concret n'est avancé. La forme de la production attendue (cahier des charges...) et l'action publique dans laquelle elle

doit s'inscrire (Opération groupée d'aménagement foncier; Contrats territoriaux d'exploitation, etc.) ne sont nullement définies. Les institutions demandent aux agriculteurs de «prendre en compte les problèmes d'environnement», en s'adressant à eux sous forme d'injonctions générales, se positionnant ainsi au nom d'un intérêt public «supérieur» et «collectif» (Lafaye et Thévenot, 1993), comme si la participation se réduisait à une adhésion «morale» à une cause. En revanche, elles considèrent rarement nécessaire d'expliquer à leurs interlocuteurs comment elles pensent traiter les choses. L'exemple du groupe de Voutron montre que la poursuite du travail (le passage de la formulation de problèmes à des propositions concrètes) se heurte à l'absence d'une demande précise et à la faiblesse du cadre institutionnel.

En amont des dispositifs et des formes d'organisation de la discussion auxquels ils donnent lieu, c'est la manière dont est conçue, du côté des institutions, la participation des usagers à de tels processus de concertation qui nous semble devoir être relevée. À quoi demande-t-on aux agriculteurs de participer ? Leur demande-t-on véritablement de contribuer à la définition des problèmes et à la mise en place des solutions, ce qui signifierait alors qu'ils pourraient exprimer leur vision des choses et que leurs propositions ou leurs analyses soient effectivement prises en compte comme une part des connaissances utiles au processus de définition de règles de gestion ? Ou leur demande-t-on simplement d'adopter les conceptions des écologistes ou des gestionnaires publics de ces espaces ?

De fait, les institutions (la Chambre d'agriculture notamment) ont du mal à envisager la rencontre de la LPO avec les agriculteurs dans une autre logique que celle de la «formation» ou de la «conscientisation». Elles privilient alors des formes d'intervention de type : apports de connaissances, intervention d'expert pour «expliquer» tel ou tel point. Dans le cas présent, les agriculteurs ont cependant réussi à inverser le mode de discussion.

13. Souligné par nous.

## Conclusion

Nous voyons dans ces éléments la traduction d'une hiérarchie implicite entre les différents acteurs dans leur légitimité à définir les problèmes à traiter et finalement une domination à l'œuvre quant au partage des savoirs et à la place qu'occupe la production de connaissances des praticiens dans un tel processus de concertation. La place centrale accordée aux exposés d'experts dans les réunions au sein du comité technique atteste de cette hiérarchie en faveur de la connaissance scientifique, comme si elle devait apporter une description objective de «la réalité»<sup>14</sup> pouvant d'emblée se traduire en un contenu d'action. Par-là, c'est aussi un rôle d'arbitrage entre des points de vue divergents qui est demandé aux experts. Mais force est de constater que ce rôle limite l'engagement des acteurs politiques ou gestionnaires pourtant indispensable pour définir les objectifs concrets à atteindre. D'autre part, le fait de placer «la réalité» au centre de la discussion bloque la possibilité d'expression des points de vue pratiques dans leur diversité.

Il s'avère pourtant que la réflexion menée par les praticiens, ici les agriculteurs, a joué un rôle important. La concertation a été rendue possible par le glissement qui s'est opéré d'une discussion politique, historiquement établie sur un rapport de forces entre les représentants agricoles et les représentants de la cause écologiste, à une discussion pratique. Une telle discussion apparaît ici indissociable de la place accordée à un moment donné, et en tant que telle, à l'élaboration par les agriculteurs d'une vision propre de leur activité sur le marais et à la formulation des questions qu'ils se posaient, leur permettant de se situer par rapport aux demandes de changement qui leur sont adressées. La confrontation avec des représentants de la cause environnementale n'est acceptée du côté des agriculteurs que parce qu'en amont ils ont

précisé, en élaborant un argumentaire technique, les points sur lesquels ils voulaient faire porter la discussion. C'est une condition d'autant plus importante, pour un dialogue d'égal à égal, que les statuts sociaux (ici éleveurs et «experts» de l'écologie) ne sont pas égaux (Ruault, 1996). Ce résultat n'est pas propre aux discussions entre agriculteurs et écologistes; il renvoie à toutes les situations où il y a inégalité d'accès à la parole, et où en même temps la façon de poser les problèmes et de les résoudre ne peut résulter uniquement de l'expression d'un seul point de vue.

La production de connaissances au sein du groupe d'agriculteurs s'est appuyée sur une analyse de la diversité des situations et des pratiques. Un tel débat qui, sur le plan du contenu, renvoie à ce qu'on pourrait appeler une négociation interne au groupe agricole, n'est possible que dans un cadre non institutionnel, par la discussion entre pairs. Alors qu'à l'inverse réunir d'emblée les acteurs de points de vue différents – qui plus est leurs représentants – aurait conduit ici à conforter les positions de type politique.

Nous relèverons pour finir que les éléments évoqués ci-dessus, qui jouent comme autant de facteurs en faveur ou en défaveur de l'*engagement pratique* des acteurs, ainsi que de leur coopération pour construire l'action, mettent en évidence que toute concertation relève d'un processus pragmatique et complexe, en permanente évolution. Ce caractère pragmatique porte à la fois sur la définition de la problématique, et sur la construction des lieux de discussion et de leur mode d'articulation. Il s'avère que tout ne peut être discuté dans un seul lieu et qu'ici, nous l'avons montré, les différents collectifs jouent des fonctions complémentaires. Cette complémentarité impose de mettre en place des modalités d'articulation, notamment entre les instances pluri-acteurs mises en place par les dispositifs institutionnels et les lieux habituels de débat, «au quotidien» et à l'échelle locale, des acteurs professionnels.

La concertation, si l'on en attend une production de connaissances pour l'action, ne

14. Souligné par nous.

peut en aucun cas relever d'une démarche type, où les étapes et modalités seraient déterminées à l'avance. Elle apparaît plutôt comme un processus d'invention, où les instances sont à la fois produites par, et déterminent dans leur évolution, le mode d'engagement des acteurs (Livet, 1997; Lémery *et al.*, 1997). La construction de scènes de discussion, en tant que cadres, crée un espace d'expression situé qui se fonde sur un certain «ordre structurel» en place, caractérisé par des réseaux structurés, des intérêts et des modalités d'échange établis (Goffman, 1974-1992). Mais en même temps elle relève d'une invention; des instances et des modalités d'échanges sont créées de manière spécifique et évoluent au fur et à mesure de

la production collective. Les nouvelles façons de décrire la situation qui en résultent, les nouvelles façons d'échanger ou les nouveaux interlocuteurs, contribuent à modifier les formes d'organisation sociale autant que les discours établis.

C'est ainsi qu'aujourd'hui en Charente-Maritime par exemple, la LPO plaide pour le maintien de l'élevage, garant désormais à leurs yeux de la biodiversité, et parle peu du rétablissement du caractère humide du milieu, tout comme les questions de l'élevage ont fait leur apparition au sein du débat agricole. Là réside la force de la concertation lorsqu'elle permet la constitution d'un espace public de débats qui vient critiquer l'espace politique et modifier l'ordre social établi ■

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bakhtine M. *Le marxisme et la philosophie du langage*. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique. Ed. 1929, traduit du russe par M. Yaguello, Editions de Minuit, Paris, 1977.
- Berger P., Luckmann T. *La construction sociale de la réalité*. Méridien-Klincksieck, Paris, 1966-1986.
- Billaud J.-P. *L'article 19, une gestion agricole au nom de l'environnement?* SFER, Paris, 1992, Économie rurale, n° 208-209, p. 137-141.
- Billaud J.-P. *Négociations autour d'une nature muette. Dispositifs environnementaux dans les marais de l'Ouest*. Études Rurales, n° 141-142, 1996, p. 63-83.
- Candau J. *Usage du concept d'espace public pour une lecture critique des processus de concertation. Le cas des OLAE en Aquitaine*. SFER, Paris, 1999, Économie Rurale, n° 252, p. 9-15.
- Commissariat général du Plan. *Les zones humides. Rapport d'évaluation*. La Documentation française, Paris, 1994.
- Darré J.-P. *La parole et la technique*. L'Harmattan, Paris, 1986.
- Darré J.-P. *Du sens aux actes*. Document Gerdal, 1993.
- Darré J.-P. *L'invention des pratiques dans l'agriculture*. Karthala, Paris, 1996.
- Goffman E. *Les cadres de l'expérience*. Frame analysis, 1974. Ed. de Minuit, Paris, 1992, coll. Le Sens commun.
- Habermas J. *La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public*. Lignes, 1989, n° 7, p. 29-58.
- Lafaye C., Thévenot L. *Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature*. Revue Française de Sociologie, 1993, xxxiv, p. 495-524.
- Livet P. *Les problèmes de constitution de l'action collective*. Dans Boudon R. et al., *Cognition et sciences sociales*. PUF, Paris, 1997, coll. Sociologies, p. 259-281.
- Lemery B., Soulard C., Degrange B. *Le métier d'agriculteur à l'épreuve des mesures agri-environnementales. Enquêtes dans le département de l'Yonne*. INRA SAD, Unité Versailles-Dijon-Mirecourt, 1997.
- Mead G.-H. *L'esprit, le soi et la société*. Mind, Self and Society, 1934. PUF, Paris, 1963, 332 p.
- Mériau S. *Le métier d'agriculteur en zone humide. Conceptions, pratiques et organisation sociale des agriculteurs dans les marais de Voutron et Moëze (Charente Maritime)*. Mémoire de fin d'études d'ingénieur. ESA-GERDAL-INRA, Paris, 1997, 156 p. + annexes.
- Ministère de l'Environnement. *Les zones humides*. Paris, Les entretiens de Ségur, 17 oct. 1994,
- Prieto. J. Pertinence et pratique. Essai de sémiologie. Ed. de Minuit, Paris, 1975.
- Rogers et Kincaid D.L. *Communication network. Toward a new paradigm for research*. Free Press, New York, 1981.
- Ruault C. *L'invention collective de l'action. Initiatives de groupes d'agriculteurs et développement local*. L'Harmattan, Paris, 1996.
- Ruault C., Candau J. *Conditions de la participation des agriculteurs à la gestion concertée de zones protégées. Le cas des marais de Voutron et Moëze. Résultats du dispositif de recherche et d'action. Programme PNRZH-Aramis*. GERDAL-INRA St-Laurent-de-la-Prée, 2000, 70 p.
- Ruault C., Lemery B. *Analyse et évaluation sociologiques d'actions de protection et de gestion de la ressource en eau. Des enseignements pour l'action*. AC3A-GERDAL, 2000, 49 p.

Tableau comparatif. Les lieux de discussion et leur production

		Le comité technique	Le groupe d'agriculteurs de Voutron
Participants		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus de collectivités territoriales, représentants professionnels ostréicoles et agricoles (Chambre d'agriculture, FDSEA).</li> <li>• Représentants d'associations de protection de la nature.</li> <li>• Représentants de la Fédération de chasse et de pêche.</li> <li>• Organismes d'aménagement des marais (uNIMA et syndicats de marais).</li> <li>• Organismes de recherche (INRA, IFREMER), administrations compétentes (DIREN, DDAF, DDE).</li> <li>• Le sous-Préfet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 agriculteurs exploitant des terres du marais de Voutron: <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 éleveurs ou éleveurs-cultivateurs,</li> <li>- 2 céréaliers,</li> <li>- le président du syndicat de marais.</li> <li>• (L'équipe d'animation).</li> </ul> </li> </ul>
Configuration			
Mode de coordination	Question de départ (à quoi les personnes sont invitées)	Définir un cahier des charges.	Formuler les problèmes rencontrés sur le marais, et chercher des solutions. <i>Comment faire pour être consultés et entendus à propos des mesures en préparation ?</i>
Mode de coordination et de conduite des réunions	Mode de coordination et de conduite des réunions	<p>Le sous-Préfet convoque, préside, et signe le compte rendu.</p> <p>Place de choix accordée à la parole des experts.</p>	<p>Équipe d'animation: Chambre d'agriculture, CPIE et INRA.</p> <p>Place centrale des discussions entre les agriculteurs.</p>
Production		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au départ, l'objectif formulé pour le futur cahier des charges est d'atteindre <i>l'optimum biologique</i>.</li> <li>• Étude LPO et CPIE: besoins d'inondation plus importants que ceux qui existent.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle démarche suivre pour élaborer ce cahier des charges?</li> <li>• Il faut associer les agriculteurs à la démarche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation précise de leur situation, selon la diversité de leurs exploitations.</li> <li>• Description évaluative de leurs pratiques: dates de fauche, modes de récolte, niveaux de chargement, fertilisation...</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pistes de solutions pour se faire entendre: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se faire représenter différemment dans les instances officielles.</li> <li>2. Rencontrer les écologistes et discuter avec eux.</li> <li>3. Voir ce que fait l'INRA, faire un bilan «écologique» des pratiques.</li> </ol> </li> <li>• Rencontre et discussion avec les représentants de la LPO.</li> <li>• Rencontre et discussion avec l'INRA.</li> <li>• Élaboration de principes et propositions techniques sur la conduite des prairies et la gestion de l'eau, pour un «cahier des charges» CTE.</li> </ul>

<b>Deux dispositifs de concertation différents</b>		
Lieux de discussion mis en place avec le concours des pouvoirs publics		
<b>Participants</b>	Acteurs institutionnels « parlant au nom de... ».	Acteurs professionnels « parlant en leur nom » (agriculteurs, techniciens LPO, chercheurs).
<b>Configuration</b>		
<b>Statut social</b>	Représentants d'institutions: cadres, présidents, directeurs... Légitimité reconnue.	Praticiens et usagers professionnels de l'espace. Faible légitimité.
<b>Base territoriale</b>	Territoire administratif: le département.	Réseaux de dialogue et de travail des agriculteurs; échelle de gestion hydraulique du marais.
<b>Présence des pouvoirs publics</b>	Forte: le Préfet préside.	Faible.
<b>Mode de coordination</b>		
<b>Mode de conduite des discussions</b>	Vise l'expression d'un point de vue institutionnel.	Vise la production de propositions pratiques argumentées.
<b>Procédure de délibération et d'organisation des réunions</b>	Formalisée: le Préfet signe la convocation et le compte rendu de chaque réunion.	Peu formalisée: les participants définissent le rythme de leurs réunions et les personnes qu'ils veulent rencontrer.
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Légitimation de nouvelles relations de collaboration.</li> <li>• Élargissement des objectifs du futur cahier des charges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'une problématique technique de l'élevage, sous « contrainte » d'une gestion environnementale.</li> <li>• Pouvoir communicationnel accru.</li> </ul>
<b>Limites, difficultés</b>	Les discussions techniques ont du mal à s'installer.	Reconnaissance difficile du groupe et de ses résultats.